

Le titulaire du BTS Techniques et services en matériels agricoles (anciennement BTS Agroéquipement) possède une formation qui lui permet d'exploiter les différentes fonctions des équipements, de formuler un diagnostic en cas de dysfonctionnement et de réaliser une mise en conformité ou une adaptation. Il possède des connaissances en agronomie pour une utilisation optimale des équipements.

Ce technicien supérieur doit être capable :

- d'actualiser et d'approfondir ses connaissances techniques ;
- d'aider les personnes dont il a la responsabilité pour leur adaptation aux évolutions techniques;
- de participer à l'animation du groupe;
- de traiter les problèmes de communication.

Sa formation s'organise autour des fonctions suivantes :

- Diagnostic : analyser les symptômes, établir les diagnostics, estimer le coût, communiquer le bilan...
- Réparation : choisir la procédure, planifier et suivre les opérations, valider l'intervention ;
- Adaptation : analyser une situation et rédiger le cahier des charges fonctionnel, proposer des solutions, évaluer le coût, faire réaliser les modifications...
- Suivi des matériels : analyser les défaillances, proposer des modifications aux constructeurs...
- Conseil agro technique : proposer des équipements relatifs à une production phyto-technique, prodiguer des conseils d'utilisation et de maintenance ;
- Gestion : établir des prévisions budgétaires, les présenter, les négocier, calculer et interpréter les ratios de rentabilité et de structures du service ;
- Vente: étudier le marché, prospecter, vendre des services et des biens neufs ou d'occasions.

## → Débouchés

Ce technicien supérieur peut travailler :

- chez un constructeur de matériel agricole ;
- dans la distribution et la maintenance (service après-vente, commercialisation des pièces et des machines);
- dans une structure ou organisme professionnel comme une société de services, une coopérative, une entreprise agro-alimentaire et agricole (gestion du matériel, conseil, formation).

## Métiers accessibles :

- conducteur de machine agricole
- conseiller agricole
- mécanicien-réparateur en matériel agricole
- responsable de service après-vente
- vendeur conseil en matériel agricole

## → Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

## En priorité :

- Bac S, STI2D
- Bac pro Agroéquipement;
- Bac pro Maintenance des équipements industriels ;
- Bac pro Maintenance des matériels option agricole ;
- Bac pro Maintenance des véhicules option VI

## → Programme

| Matières   | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année |
|--|------------------------|------------------------|
| Culture générale et expression                           | 3                      | 3                      |
| Mathématiques  | 2                      | 2                      |
| Physique – Chimie  | 2                      | 2                      |
| Anglais  | 3                      | 3                      |
| Accompagnement personnalisé                              | 2                      | -                      |
| Economie-gestion appliquée à l'agroéquipement            | 4                      | 3                      |
| Modélisation du comportement des matériels               | 4                      | 3                      |
| Agronomie et connaissances du milieu de l'agroéquipement | 3                      | 3                      |
| Organisation de la maintenance et de l'après-vente       | 2                      | 2                      |
| Technologie et intervention sur matériels                | 8                      | 8                      |
| Projet professionnel                                     | -                      | 4                      |

\*horaires hebdomadaires

## Grille d'examen

| Épreuves   | Coef.    |
|--|----------|
| E.1 – Culture générale et expression                       | 2        |
| E.2 – Anglais  | 2        |
| E.3 - Mathématiques Sciences physiques                     |          |
| Sous-épreuve : Mathématiques                               | 2        |
| Sous-épreuve : Sciences physiques et chimiques appliquées  | 2        |
| E.4 – Diagnostic ou mise en œuvre                          | 3        |
| E.5 – Etude de cas en agro technique                       |          |
| Sous-épreuve : Analyse agro technique                      | 4        |
| Sous-épreuve : Analyse juridique économique et managériale | 1        |
| E.6 - Épreuve professionnelle de synthèse                  |          |
| Sous-épreuve : Activités en milieu professionnel           | 2        |
| Sous-épreuve : Projet                                      | 5        |
| Epreuve facultative Langue vivante étrangère               | Pts > 10 |
| Epreuve facultative Engagement étudiant (1)                | -        |

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E61 Activités en milieu professionnel

## Descriptif des matières

- **Construction mécanique** : le programme de mécanique doit permettre à l'élève de maîtriser les technologies nécessaires à l'exercice de la profession (électromécanique, automatismes, électricité, thermodynamique, informatique, sécurité et prévention des accidents, gestion de la maintenance, gestion de la qualité).
- **Agronomie** : le programme donne les compétences pour utiliser les équipements de façon optimale, dans les domaines de:
  - l'agriculture : le sol et son environnement (caractéristiques, travail de la terre, épandages, biologie végétale, types de récolte, maladies et traitement des plantes);
  - l'élevage : les productions animales, l'alimentation, la conduite d'élevage.

## Stages

De 6 à 10 semaines de stage en fin de première année pour les étudiants de lycée en formation initiale. En raison de la spécificité saisonnière de la profession, il est souhaitable que le stage se prolonge durant les congés scolaires, notamment ceux d'étés.

## Poursuites d'études

Le BTS est conçu pour une insertion directe dans la vie active. Cette liste n'est pas exhaustive. Il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS.

Il est cependant possible de compléter cette formation par :

- CPGE Classe préparatoire scientifique post BTSa-BTS-DUT (ministère de l'Agriculture)
- CS Responsable technico-commercial en agroéquipements – CFPAA du Paraclet **Cottenchy (80)**.
- Licence pro maintenance des systèmes pluri techniques spécialité gestion technique et économique des agroéquipements – CFA Agricole **Vesoul (70)** – Université de Bourgogne **Chalon/Saône (71)**.

- Licence pro maintenance des systèmes pluri techniques spécialité maintenance des agroéquipements – Université d'Artois IUT de **Béthune (62)**.
- Diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de **Tarbes (65)**.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

## Où se former

- Gers (32)**  
CFA CHAMBRE METIERS DU GERS - Pavie (Privé sous contrat) **A**
- Hérault (34)**  
Lycée professionnel Charles Allies - Pézenas (Public) **A**
- Lozère (48)**  
Lycée polyvalent Privé sous contrat Sacre-Coeur - Saint-Chély-d'Apcher (Privé sous contrat) **I A**
- Tarn (81)**  
Lycée Jean Jaures - Carmaux (Public) **I**  
Lycée Jean Jaurès - CFA Académique Midi-Pyrénées - Carmaux (Public) **A**
- Tarn-et-Garonne (82)**  
MFR Sud Agromat - Escatalens (Privé sous contrat) **A**

**I** formation initiale

**A** formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

## Pour en savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)  
Vous les trouverez également au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).**